

Élève tabassé à Anderlecht : les versions s'affrontent

Que s'est-il réellement passé à l'athénée Leonardo da Vinci d'Anderlecht ? Les versions s'opposaient encore mardi pour savoir si oui ou non l'agression extrêmement violente d'un élève de 20 ans était liée à son refus de signer une pétition visant un enseignant ayant défendu *Charlie Hebdo*. L'élève accuse un professeur de religion islamique d'avoir mis le feu aux poudres en attisant les tensions.

Un rapport définitif est annoncé pour vendredi. Les professeurs, eux, regrettaient une nouvelle stigmatisation d'une école défavorisée. ■

Elève tabassé : l'école nie tout lien avec Charlie

BRUXELLES L'enquête devra déterminer les causes de la violente agression d'Amadou

► Un élève est tabassé pour, dit-il, avoir soutenu « Charlie Hebdo ».
► Il accuse un prof de religion islamique de manipuler les élèves de l'école.

Que s'est-il passé à l'athénée Leonardo da Vinci d'Anderlecht ? Ce mercredi, Alain Faure, le préfet coordonnateur de la zone Bruxelles et Brabant wallon, remettra un « rapport intermédiaire » à Joëlle Milquet (CDH), ministre de l'Éducation. Un rapport définitif est annoncé pour vendredi.

Les faits sont graves. À l'école anderlechtoise, le professeur d'histoire ouvre le débat avec une classe de 6^e secondaire sur les attentats qui ont frappé *Charlie Hebdo*. Ils sont vingt élèves. L'un d'eux, Younes, a déjà fait savoir qu'il serrerait volontiers la main des terroristes. Et là, le débat s'enflamme. De ce que l'on sait, le prof d'histoire fait valoir que des caricatures ne peuvent justifier un assassinat. Qu'il comprend qu'elles peuvent gêner

mais que, à titre personnel, il les a trouvées drôles.

Lors de ce débat, l'enseignant ajoute qu'il ne pourrait pas vivre dans un pays dont il ne partage pas les valeurs. C'est ce dernier propos, dit-on, qui aurait réellement mis le feu aux poudres car des élèves en ont déduit que leur professeur voulait suggérer en douce qu'ils n'avaient rien à faire en Belgique puisqu'ils n'en partagent pas toutes les valeurs.

Quelques jours plus tard, l'élève Y. fait circuler une pétition réclamant des sanctions à l'endroit du prof d'histoire - l'auteur de la pétition fait valoir que l'enseignant a commis une faute en émettant ses opinions en classe. Dix-huit élèves la signent. Amadou (20 ans) et un ami refusent de la signer. Et le ton monte entre Y. et Amadou. Une première bagarre les oppose dans l'enceinte de l'école, au cours de mécanique. On est le lundi 26 janvier. Boxeur amateur, Amadou prend le dessus. Le mardi, en fin d'après-midi, il est attendu devant l'école par Y. et une dizaine de jeunes (aucun d'entre eux n'est scolarisé à da Vinci).

Certains sont armés de battes de base-ball. L'agression est brève et très violente. On retrouvera une batte brisée en deux.

Amadou doit son salut à une éducatrice de l'école qui disperse les agresseurs. À l'hôpital, la victime subit huit points de suture.

Y. a été renvoyé de l'école. La police, elle, cherche à identifier ses complices. Du côté de l'enquête administrative, ça avance. Mobilisé lundi par la ministre, Alain Faure s'est rendu à l'école mardi et y retournera mercredi.

Un PV de police muet

On attend de lui un récit détaillé des événements. Et on attend surtout qu'il vérifie s'il y a un lien, ou non, entre l'agression d'Amadou et *Charlie Hebdo*.

Dans le PV de police relatif à l'agression, Amadou n'évoque pas *Charlie Hebdo*, mais on ne peut exclure un oubli dû à l'émotion. En tout état de cause, le jeune homme soutient désormais qu'il y a un lien entre sa mésaventure et *Charlie Hebdo*.

D'autres démentent. C'est le cas du prof de mécanique qui a assisté à la première rixe - selon lui, la discussion portait sur la boxe. C'est le cas aussi de Fatima Ismaïli, la préfète de l'école, que nous avons rencontrée mardi.

« L'agression est partie d'une bagarre dans un atelier de mécanique. Il n'y a pas de rapproche-

ment avéré, à ce stade, avec les événements de Paris. (...) Vous savez, chez les jeunes, un regard suffit à déclencher une bagarre. »

Alors : un lien avec *Charlie* ?

Au préfet coordonnateur de tirer l'affaire au clair. Il devra aussi vérifier si, comme le soutient Amadou, la pétition visant le prof d'histoire aurait été inspirée (et rédigée) par le prof de religion islamique de l'école. Celui-ci s'appelle Yacob Mahi. Il a longtemps été un bon client des médias avant de se faire identifier comme trop radical - en 2003, l'ex-ministre Pierre Hazette avait refusé de le désigner comme inspecteur, voyant en lui un membre des Frères musulmans (ce que l'intéressé a nié).

Plus récemment, il a dénoncé les mesures de prison visant les jeunes partis en Syrie ou jeté que l'homosexualité était contre nature. Il sera entendu ce mercredi par Alain Faure, qui rencontrera aussi le prof d'histoire. Apparemment, des tensions opposaient les deux hommes.

Alors : Yacob Mahi a-t-il inspiré la pétition et manipulé les élèves ? L'enquête le dira. Ce qui est sûr, c'est que certains, en lisant la pétition, lui ont trouvé un « style littéraire surprenant »

pour des élèves de 6^e. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT
PIERRE BOUILLON

COMMUNAUTÉ

Quelles sanctions ?

À ce stade, le préfet coordonnateur est chargé d'une « mission d'information ». S'il s'avère que des fautes ont été commises par un professeur, on engagera une procédure disciplinaire, qui est plus formelle et contradictoire. Si Yacob Mahi (photo), le prof de religion islamique, est bien l'auteur de la pétition, et si on le prouve, il risque une sanction. Dans l'enseignement, un fautif risque, selon les cas, un rappel à l'ordre, un blâme, une réprimande, une retenue sur salaire, un déplacement ou la révocation. Dans ce réseau (Communauté), c'est le ministre qui tranche.

P.BN

l'école Des efforts menés depuis quinze ans

Je n'ai que des choses positives à dire sur cette école et je regrette que les médias mettent en avant cette violence. » L'enthousiasme et la colère se mélangent dans la voix de Catherine François, professeure de français qui a enseigné pendant cinq ans à l'athénée royal Leonardo da Vinci. Comme une grande partie du corps enseignant, elle défend cet établissement au public pourtant qualifié de difficile.

En réalité, tout commence en 1948. L'école se nomme alors l'institut d'enseignement technique Chômé Wyns et accueille des élèves francophones et néerlandophones. Dans les années 70, l'école s'élargit avec l'enseignement professionnel. En 2001, l'institut fusionne avec l'athénée royal Jules Bordet pour donner naissance à l'athénée royal Leonardo da Vinci. Les jeunes peuvent suivre des études secondaires dans le gé-

ral, le professionnel et le technique. En tout, 540 jeunes s'y rendent tous les jours. En plus, depuis la rentrée de septembre 2014, l'athénée a ouvert une section fondamentale.

Les adolescents qui fréquentent l'établissement viennent principalement de Vilvorde, Anderlecht, Molenbeek, Saint-Gilles et Forest. Ils sont issus de milieux sociaux précarisés. Les parents ne maîtrisent pas toujours le français ou arrivent tout juste en Belgique, laissant derrière eux un pays en guerre.

Il y a une quinzaine d'années, l'établissement avait déjà défrayé la chronique à cause d'un tournavis qui avait volé en classe. « L'école était laissée à l'abandon, les tensions y étaient fortes, se souvient Alain Faure, qui était alors professeur à Da Vinci. Il y a eu traumatisme et nous avons mené un tra-

vail épatant pour repartir sur de bonnes bases. La fusion nous a aidés. »

Lorsqu'il devient préfet, il met en place un nouveau projet pédagogique basé sur le dialogue interculturel, la tolérance et la participation. Des délégués d'élèves sont élus avec pour but de rendre les jeunes fiers de leur école. De nombreux primo-arrivants s'y inscrivent et l'équipe pédagogique choisit de mettre en place une pédagogie de type Freinet avec eux. « Ils ont une grande envie de scolarisation, rappelle Alain Faure. Ils ont aussi changé la dynamique de leurs camarades. »

Aujourd'hui, les projets se multiplient, comme le partenariat noué avec le RSC Anderlecht. Les jeunes peuvent s'entraîner avec le club si leurs résultats scolaires se maintiennent. Catherine François se rappelle aussi avec émotion la

première fois qu'elle a emmené sa classe au théâtre des Martyrs. « Les gens ont changé de place car mes élèves leur faisaient peur. C'est dur d'assister à cela, mais après la pièce, les jeunes étaient émus. Ils ne savaient pas que les acteurs étaient vraiment sur la scène. C'était tout simplement magique. Cela m'a redonné une motivation. Tous les professeurs là-bas sont passionnés. Il le faut. C'est un métier épuisant et il est important d'y croire. Nous avons des élèves qui arrivent cassés par le système traditionnel, mais quand on leur redonne le goût d'apprendre, c'est magique. »

Cette ambiance, la préfète actuelle souhaite la conserver. Maintenir le dialogue est prioritaire pour que l'école ne soit pas considérée comme problématique pour la police et la commune. ■

VANESSA LHUILLIER

GESTION DU DOSSIER

Une enquête judiciaire, une autre administrative

Mardi, Amadou devait rencontrer la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet. Pris de vertige, il n'a pas pu se rendre au rendez-vous. Son frère aîné Diallo l'y a remplacé, accompagné par sa mère. Diallo a maintenu la version d'Amadou, selon laquelle l'école aurait fait pression sur lui pour qu'il ne soit pas fait allusion à *Charlie Hebdo*. Il est également revenu sur cette injonction donnée, par une secrétaire de l'Athénée, de ne plus répondre à la presse sous peine de « sanctions » (une conversation téléphonique qui a été enregistrée et diffusée sur internet). « On a évoqué une maladresse d'une secrétaire, c'est loin d'être ça. »

Diallo a représenté son frère au cabinet de la ministre Milquet pour « trouver des solutions ». Selon lui, « son frère a peur de retourner à l'école et souhaiterait poursuivre sa scolarité dans un autre établissement ». Diallo a confirmé la version selon laquelle la pétition contre le professeur d'histoire aurait été lancée par le professeur de religion islamique de l'école. Il a aussi précisé que son frère était « mal en point » et « sujet à des vertiges ». Selon Diallo,

plusieurs personnes de l'école auraient pris des nouvelles d'Amadou depuis l'agression : son meilleur ami, le professeur d'histoire qui a fait l'objet de la pétition et une éducatrice. En fin d'après-midi, le cabinet de Joëlle Milquet confirmait aider le jeune Amadou à trouver une nouvelle école dans le même réseau, celui de la Communauté française. L'élucidation complète de l'enchaînement des faits qui ont mené au tabassage d'Amadou est la priorité de l'enquête menée par la section jeunesse de la police de la zone Midi. « Nous cherchons à comprendre ce qui s'est passé », indique la police. Le jour des faits, les agents verbalisants n'ont pas entendu parler de la pétition dont le refus de signature aurait entraîné les représailles dirigées contre la victime : « La plainte initiale ne faisait pas état de Charlie et d'un refus de signature d'une pétition » contre le professeur d'histoire, objet de la vindicte des étudiants. La famille d'Amadou s'est rendue mardi après-midi auprès de M^e Dimitri de Béco, consulté la veille pour assurer la défense des intérêts de leur proche. Cette consultation, une semaine après les faits, résulte, pour la famille, d'un constat que

« les choses n'avançaient pas ». M^e de Béco confirme que son client se serait entendu signifier par l'école qu'il ne devait pas mentionner l'incident *Charlie* dans sa plainte, que l'école lui aurait dit qu'elle s'occupait de tout. La multiplicité des témoins et des personnes soupçonnées de l'agression devrait rapidement confirmer ou infirmer cette attitude prêtée à l'établissement.

M^e de Béco se rendra jeudi au tribunal de Bruxelles pour y déposer une plainte avec constitution de partie civile entre les mains d'un juge d'instruction. Cette procédure garantira l'effectivité d'une enquête vouée à élucider tous les aspects de l'affaire et le rôle de chacun des protagonistes. Le professeur de religion islamique incriminé a-t-il incité des élèves à une rébellion ? Qui sont les auteurs des coups donnés ? Quel était le contenu précis de cette pétition ?

Avec cette difficulté : l'enquête administrative menée parallèlement à l'enquête judiciaire se concentre sur les mêmes témoins qui seraient susceptibles d'adapter leurs déclarations aux enjeux judiciaires ou administratifs...

A-C.B ET M.M.

dans les autres établissements

« L'onde de choc a été très forte »

Les attentats de Paris ont également marqué la vie des autres établissements scolaires bruxellois, même si aucun événement majeur n'a été rapporté. Chacun a réagi à sa manière pour libérer la parole.

A la Ville de Bruxelles, on a voulu apaiser les tensions dès le lendemain. L'échevine de l'Enseignement, Faouzia Hariche (PS), avait donné pour mot d'ordre aux préfets d'organiser des débats tout en raccrochant les cours classiques à l'actualité. Des leçons se sont ainsi portées sur l'identité, la citoyenneté ou encore l'éducation aux médias. Du coup, aucun incident n'a eu lieu.

Dans d'autres communes, la consigne n'a pas été aussi claire, mais des professeurs ont pris les choses en main comme cette enseignante de français qui exerce dans un établissement d'enseignement différencié. « Dès le lendemain, nous avons récolté les unes des journaux pour organiser des tables rondes afin de recueillir les impressions. Tout le monde était sous le choc et il était important de poser des mots sur les événements. »

Des mots qui parfois n'ont pas été compris de la même manière. Lorsque la professeure explique qu'elle a peur que les musulmans « trinquent » pour ce qui s'est

passé, une élève l'a mal pris. Elle ne connaissait pas toutes les significations du mot. Pour elle, l'enseignante avait voulu dire que les musulmans allaient faire la fête et non pas qu'ils risquaient de subir directement les conséquences de ces attentats. « Il y a un vrai travail à faire sur ces sujets et notamment les droits de l'Homme. En français, nous pouvons nous raccrocher à des ouvrages littéraires qui traitent de la liberté, mais il est vrai que d'autres collègues se sont censurés car ils ne se sentaient pas armés pour mener un tel débat. Il est important de ne pas tout mélanger et de dire si on parle des caricatures, des attentats ou du blasphème. Et surtout, les discussions doivent s'inscrire dans un processus tout au long de l'année. »

Des discussions franches

A l'athénée royal de Forest, les tensions ont également été vives dans les deux premières semaines suivant les événements. « Nous avons 80 % de nos élèves qui sont d'origine marocaine, précise le préfet Marc Evrard. L'onde de choc a été très forte. Les professeurs de philosophie sont venus me voir pour pouvoir organiser des ateliers de discussion par niveau. Les discussions ont été franches. »

La question de l'organisation d'une minute de silence est arrivée sur la table, mais finalement la direction a préféré ne pas la lancer. « Nous ne voulions pas ajouter d'huile sur le feu. Pourquoi le faire pour ces 17 morts et pas pour les 200 lycéennes enlevées au Nigeria ? Le but premier de l'école est d'instruire et c'est ce que nous faisons depuis longtemps en organisant des cours entre les élèves de différentes confessions. »

Parfois, l'ampleur de l'émotion qu'ont suscitée les attentats a invité à une période initiale de prudence. A Charleroi, au sein de l'Institut Jean Jaurès, le gros du travail reste à faire. Son directeur Henri Lancellotti en convient, le corps enseignant devra dans les prochaines semaines se pencher sur l'organisation de projets qui permettront de revenir sur les événements de début janvier. Un voyage à Auschwitz programmé dans le courant de l'année prochaine pourrait en être l'occasion. « Pour l'heure, c'est vrai que nous n'avons guère laissé aux élèves l'occasion de parler des attentats, explique-t-il. Nous préférons que l'émotion retombe un peu et ne braque pas les uns et les autres tant pour l'heure on sent que le climat est potentiellement miné. » ■

V.Lh et M.C.